



HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE

## **APPEL A CANDIDATURE**

Suite à la décision n°07-HCC/D3 du 12 mars 2026 rendue par la Haute Cour Constitutionnelle, laquelle a constaté la vacance de postes de membres de la Commission Électorale Nationale Indépendante, la Haute Cour Constitutionnelle lance un appel à candidature en vue de l'élection de son représentant au sein de ladite Commission.

### **MISSIONS**

La Commission Électorale Nationale Indépendante est chargée de l'organisation et de la gestion de toutes les opérations électorales et référendaires.

### **CONDITIONS DE CANDIDATURE**

- Etre de nationalité malagasy
- Avoir au moins 40 ans
- Être régulièrement inscrit sur la liste électorale
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crimes ou délits de droit commun
- Ne pas être membre d'une formation ou d'un groupement politique
- Avoir participé de manière effective à l'observation ou à l'organisation d'au moins deux élections nationales
- Avoir une compétence avérée et reconnue en matière électorale et accessoirement, dans les domaines du droit, de l'administration publique, de l'éducation et de la communication.

### **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature doit être constitué des pièces ci-après :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae avec photo d'identité récente faisant ressortir les compétences du candidat
- Une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) délivré par le Parquet compétent
- Un certificat de nationalité
- Une copie de la carte d'électeur ou une attestation d'inscription sur la liste électorale délivrée par la CENI ou CED
- Une déclaration sur l'honneur de ne pas faire partie d'une formation ou d'un groupement politique.

### **DEPOT DE DOSSIER**

Le dossier de candidature est à déposer auprès du Greffe de la Cour jusqu'au mercredi 25 mars 2026. Le Service du Greffe sera ouvert les jours ouvrables, de 8 à 16 heures pendant la période de dépôt de candidature.